

**M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy Royal):** De temps à autre, monsieur l'Orateur, il arrive que l'objet d'un bill nous porte à prendre du recul et à l'envisager nous-mêmes comme tous les autres Canadiens. Le sens véritable et le fondement de la citoyenneté peuvent certes varier avec les personnes, en fonction de leur perception et selon la diversité de leur expérience du Canada. Il s'est tenu l'autre jour un colloque sur—je vous le donne en mille—le caractère gouvernable de la démocratie. Certains des participants ont estimé qu'une partie du problème propre à la démocratie et le fait que la question puisse même se poser, tenaient à ce que certains éléments essentiels manquaient, savoir, le sens de l'engagement, le sens de la collectivité et—si je puis ajouter quelque chose de ma façon—le sens de ce que la citoyenneté accorde de droit et, comme le ministre l'a dit, mais qu'il y faudrait préciser, en vertu des statuts. Mais tout cela s'accompagne évidemment de privilèges et de responsabilités.

Je suppose qu'il m'est aussi difficile qu'à la plupart des autres Canadiens de traiter d'une question comme celle-ci. Jusqu'à maintenant, nous avons toujours eu de la peine à définir ce que nous entendons. La citoyenneté est une chose précieuse à mes yeux. Il faut l'entretenir, la valoriser et jamais la galvauder. Tout en examinant ce bill, je me suis surpris à réfléchir à certains des services que notre collègue, le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a rendus au Canada. Sans doute l'Histoire aura-t-elle son mot à dire là-dessus, mais en tant que député conservateur progressiste, j'estime que le très honorable député a surtout contribué au Parlement et à l'idéal démocratique en élargissant considérablement la base du parti dont j'ai l'honneur de me réclamer.

**Des voix:** Bravo!

**M. Fairweather:** Il a rendu notre parti, le parti au nom duquel je parle aujourd'hui, plus représentatif. Il s'ensuit donc qu'il a amélioré le processus démocratique et élargi notre notion de citoyenneté. Je me rappelle l'époque du débat sur la Déclaration des droits et ceux d'entre nous qui avaient été élevés selon les principes du common law ont entendu à bien des reprises nos confrères juristes répéter qu'il n'était pas nécessaire d'adopter une loi pour garantir ces droits; nous les avions toujours eus. Nous qui bénéficions de la tradition britannique les avions toujours eus et l'adoption d'une loi n'était que du boniment, du superflu. Naturellement, le très honorable député et le gouvernement de l'époque savaient que pour de nombreux Canadiens qui n'avaient pas été élevés dans cette tradition il était essentiel de pouvoir disposer d'un code de droits auquel ils pourraient se référer. Je voulais donc dire alors que nous étudions le vaste principe dont s'inspire le bill, que la façon dont nous réagissons à la notion de citoyenneté diffère selon la perception que l'on en a et prend des significations diverses en fonction de nos antécédents.

Le ministre a eu l'amabilité de dire qu'il ne pouvait rester pour écouter mon discours parce qu'il avait pris un autre engagement, mais j'ai plusieurs choses à dire au sujet du bill. A mon avis citoyenneté et immigration vont ensemble; que ce soit par la vertu d'une loi ou non, il en est ainsi dans l'esprit de la plupart des Canadiens. Somme toute, il n'y a pas si longtemps, la citoyenneté et l'immigration dépendaient du même ministre. Il me paraît anormal que nous débattions le bill C-20 qui porte essentiellement sur la citoyenneté alors même qu'un comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes parcourt le pays pour recueillir le point de vue du public au sujet de notre politique d'immigration.

### Citoyenneté—Loi

Je me suis entretenu avec nombre de mes collègues qui avaient eu l'honneur de siéger à ce comité et d'avoir entendu certaines dépositions et ils ont constaté que la plupart du temps on ne fait pas de distinction entre citoyenneté et immigration. Le comité spécial mixte fait preuve à la fois d'indifférence et de quasi-mépris en discutant du bill au moment même où le comité se déplace à travers le pays.

● (1700)

**Des voix:** Bravo!

**M. Fairweather:** J'ai ajouté dans mes notes que les deux qualificatifs ne sont pas une caractéristique rare du gouvernement.

J'ai quelques autres observations à faire, monsieur l'Orateur. Tout d'abord, les dispositions visant à faire compter le temps passé au Canada, si le séjour est illégal, ne sont pas positives ou, pour employer l'expression du ministre, ne remplissent pas un bon principe libéral, au sens non politique du terme. Ensuite, il était question, je crois, d'après certaines observations faites lors de la présentation du bill, il y a bien des mois, d'accélérer peut-être toute la procédure des tribunaux de citoyenneté; or, si le ministre et son ministère n'y prennent garde, cela pourrait avilir l'octroi de ce droit même et on risquerait de voir le système ressembler à une fabrique de saucisses. Nul parmi nous ne le souhaite et je veux formuler une mise en garde bien précise: quel que soit le sort du bill, il ne faut pas qu'il en résulte une espèce de procédure de tribunal expéditif où les gens se précipitent, signent le registre et s'en vont. La naturalisation est un bien précieux et ne doit pas être dépréciée. Elle doit être pour notre pays une transfusion et un rejeunissement. Je suis persuadé que la naturalisation a raffermi notre pays de façon inestimable.

Le ministre a parlé de la discrétion que lui et le cabinet pourront exercer. Je le préviens, en toute déférence, que ce sera pour lui une source d'ennuis sans fin. Je ne m'exclus pas, si je suis encore ici, de ceux qui le presseront d'user de ce pouvoir discrétionnaire. J'ai regardé agir beaucoup de ministres de la citoyenneté depuis 13 ans que je siège à la Chambre et les pressions ont dû parfois être intolérables à cause de ce pouvoir discrétionnaire. En tant qu'avocat et député un peu vieux jeu, je préférerais recourir à la jurisprudence plutôt qu'à la discrétion du ministre pour régler la citoyenneté. Je préfère la jurisprudence et la procédure d'appel à un régime assez lâche de pouvoirs discrétionnaires.

**M. Stanfield:** Même libéral.

**M. Fairweather:** Même libéral, dit mon chef. Je le répète, nos vues en matière de citoyenneté seront différentes. Notre recherche a pris bien des formes dans notre littérature. Par un curieux paradoxe, une des recherches les plus éloquentes se retrouve dans un livre écrit par un Canadien, Philip Grove, qui était autrefois à l'Université de Brandon, je crois. Son livre intitulé «In Search of America» a été écrit à un moment où le nationalisme n'était pas aussi effréné qu'il l'est maintenant. Grove nous rappelle qu'il ne faut pas consacrer trop de temps à la recherche de nos pays respectifs, parce qu'après tout, ils sont là tout autour de nous. Ceux qui passent beaucoup de temps à la recherche du Canada sont ceux qui manquent de vision, ou qui n'ont aucune perspective de notre pays et qui ne connaissent pas la signification de la notion de citoyenneté. C'est un petit supplément, monsieur l'Orateur. Je suppose que lorsque j'enseigne la littérature canadienne, je puis utiliser le propos de Philip Grove et cet